



La Défense, le 3 septembre 2014

## MESSAGE 2014 - 43

### POINT D'ACTUALITES SYNDICALES

Le temps des congés annuels s'achève, après des vacances qui auront été, nous l'espérons, porteuses de répit et de repos.

Cette période n'aura toutefois pas été synonyme d'une accalmie sur le front de la mobilisation de la Police Nationale et de ses chefs de service. Nous savons qu'elle a été pour beaucoup accompagnée d'un engagement pesant, tant dans la gestion de l'ordre public que dans celle de lourdes affaires judiciaires.

Vos représentants sont demeurés vigilants et mobilisés sur les sujets d'actualité, opérationnels comme médiatiques, ainsi qu'auprès de tous ceux qui nous ont sollicités.

En cette première semaine de septembre, qui fait office de rentrée officielle, vous trouverez ci-dessous quelques éléments d'actualités syndicales.

***En matière de ressources humaines***, la période pré-électorale qui va battre son plein en vue des échéances de début décembre va évidemment affecter la densité et diversité des sujets soumis à la négociation avec la parité syndicale.

Pour autant, certaines concertations se poursuivront, sur la base des travaux de GPEEC initiée au cours du premier semestre 2014 : ce sont des sujets majeurs pour le Corps de Conception et de Direction, qui correspondent et traduisent à la fois des attentes fortes. Le SCPN y sera présent pour faire entendre vos voix et défendre vos intérêts.

***Concernant la tenue des Commissions Administratives Paritaires***, la prochaine réunion se tiendra le 8 septembre à 14h30, et portera quasi exclusivement sur la titularisation des commissaires stagiaires de la 64<sup>ème</sup> promotion.

La CAP suivante, qui devra attendre le résultat des élections et l'installation de la commission dans sa nouvelle configuration, aura lieu au mois de février 2015. Elle aura un double objet : les mutations mais elle se prononcera également sur l'avancement.

Sa préparation débutera dès le début du mois de septembre avec la diffusion du premier télégramme de mutation (dans les jours qui viennent), concernant les postes vacants ou susceptibles de se libérer (retraite, fin de contrat étranger, retours de séjour réglementé d'outre-mer, mobilité fonctionnelle). Les commissaires de police de la 63<sup>ème</sup> promotion pourront faire acte de candidature avec toutefois des prises de fonction au terme de la durée statutaire de leur première affectation.

Afin d'éviter la lourdeur et les dérives d'une CAP avec multiplication à l'infini des télégrammes de diffusion ou les candidatures tardives donnant lieu à des excès, nous avons prôné auprès du BCP pour un dialogue de gestion nourri et organisé avec les directions actives pendant les travaux préparatoires. Ce rythme de rencontre devra être le moyen de permettre à chacun de disposer d'une visibilité précise sur les potentiels mouvements et d'anticiper les diffusions supplémentaires nécessaires sur un deuxième ou troisième TG, afin de solliciter et recueillir les candidatures adaptées dans les délais.

**Mobilité promotionnelle** : Bridée aujourd'hui par un arrêté interministériel contraignant et incomplet, l'exigence de mobilité promotionnelle devient un casse-tête pour beaucoup d'entre vous, provoque une désaffection pour certains postes ou est encore porteuse d'inégalité à l'égard de ceux de nos collègues dont les postes ont été créés postérieurement à la rédaction de l'arrêté.

Sa refonte est donc une nécessité. Chantier soulevé depuis plusieurs mois par notre organisation, le BCP nous a confirmé l'inscription de ce sujet au calendrier des négociations avec une perspective d'échéance à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015.

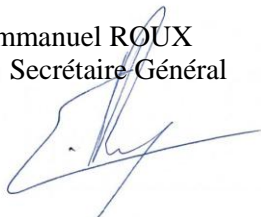
**Grade à Accès Fonctionnel** : Les directions d'emploi ont procédé au cours de l'été, sur la base des listes de postes transmises par le BCP (près de 6 000 postes recensés sur les 15 années écoulées), à une identification des fonctions importantes, ouvrant droit selon elles au GRAF.

La prochaine étape sera celle d'une compilation de ces listes, afin de procéder à un travail de péréquation. Le principe arrêté, selon les desideratas exprimés par la DGAFP, est de couvrir les postes de niveau E et +, avec quelques possibilités de postes de niveau D.

Le travail sur ces listes comme le traitement de l'ensemble des questions liées à la mise en œuvre de ce grade donneront lieu à des travaux spécifiques avec la parité syndicale, et nous communiquerons plus spécifiquement sur ce sujet de manière distincte.

**Retraite** : Les dispositions de la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite entraînent des conséquences considérables pour le Corps de Conception et de Direction, dans un contexte marqué par une tendance forte à l'allongement des durées de carrière et de prolongation d'activité. Le SCPN travaille à des propositions afin d'en limiter les effets mais aussi de garantir un principe d'égalité des droits avec notamment d'autres corporations.

Emmanuel ROUX  
Secrétaire Général



Céline BERTHON  
Secrétaire Général adjoint

